

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale**

NOR : AFSA1630587A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 451-1 et R. 451-1 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 335-6 ;

Vu le décret du 24 décembre 2015 renouvelant les commissions professionnelles consultatives relevant du ministère des affaires sociales et de la santé, du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social et du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2014 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs », les termes : « M. PITEUX (Christophe) » sont remplacés par les termes : M. CABRIT (Michel) ».

#### Article 2

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales », les termes :

a) « M. BEAUTIER (Christian), titulaire » sont remplacés par les termes : « Mme ROCCETTI-HUDEBINE (Laura), titulaire ».

b) « M. DENISET (Éric), suppléant » sont remplacés par les termes : « M. BEAUTIER (Christian), suppléant ».

#### Article 3

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des personnalités qualifiées », les termes :

a) « M. COUVERT-LEROY (Thierry) » sont supprimés.

b) « M. THIERRY (Michel), vice-président du Conseil supérieur du travail social (CSTS) » sont remplacés par les termes : « Mme BOURGUIGNON (Brigitte), présidente du Haut Conseil du travail social (HCTS) ».

#### Article 4

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 11 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général  
de la cohésion sociale,*  
J.-P. VINQUANT